2008-04528/

Commissariat aux langues officielles | Office of the Commissioner of Official Languages

Ottawa, le 22 décembre 2000

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La commissaire aux langues officielles reçoit l'autorisation d'intervenir devant la Cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire de l'hôpital Montfort

La commissaire aux langues officielles, madame Dyane Adam a reçu l'autorisation d'intervenir dans l'appel interjeté par le procureur général de l'Ontario dans l'affaire Gisèle Lalonde, Michelle de Courville Nicol et Hôpital Montfort et Commission de Restructuration des services de santé.

Dans la motion déposée cette semaine à la Cour d'appel de l'Ontario, on énonce que cet appel soulève d'importantes questions ayant trait à la portée et à l'interprétation des principes constitutionnels et des droits linguistiques.

La commissaire déposera un mémoire dans cette cause vers la mi-janvier 2001.

-30-

Renseignements

[redacted]

Date de modification : 2007-08-29